

**COMMUNE DE TOULOUGES
66350**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2016**

L'an 2016 et le 14 juin à dix neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Claude CID, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Nicolas BARTHE, Laëtitia SOUNIER, Raymond CARBONES, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Arnaude HINGRAY, Hervé MASSE,

Absents excusés ayant donné procuration : Babeth CARDIN-MADERN procuration à Mireille REBECQ, Catherine DUMAS procuration à Nicolas BARTHE, Catherine BRET procuration à Marc VALETTE.

Absent excusé : .Franck DE LA LLAVE

Secrétaire de séance : Hervé MASSE

Le quorum étant atteint, Jean ROQUE procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation.

Décision n°2016/19 : Un contrat de location a été signé entre Monsieur Didier ORTEGA et la Commune de Toulouges, pour le local situé 7 espace Abelanet à Toulouges, du 01.06.2016 au 31.05.2017, pour un loyer mensuel de 503,10 €.

Décision n°2016/20 : Le marché de travaux relatif au remplacement de menuiseries extérieures, pour l'année 2016 a été attribué à la société ABEL ALU pour un montant de 30 006,98 € H. T pour la tranche ferme.

Il est procédé ensuite à l'exposé de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

I / ADMINISTRATION GENERALE

1 – Création de la commission municipale « Petite Enfance » et détermination du nombre des membres

Le Maire rappelle à l'Assemblée, que par délibération n°2014/04/14 en date du 4 avril 2014, le Conseil Municipal avait arrêté à 10, le nombre de commissions municipales, et avait fixé à 8 le nombre de membres titulaires pour chacune d'elles.

Il indique également que depuis le 1er janvier 2016, à la suite de la dissolution du SIVOM Portes Roussillon Pyrénées, la commune a repris la compétence « Petite Enfance », au travers de la gestion de la crèche La Claire Fontaine, du Relais d'Assistante Maternelle et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement maternel et primaire.

Jean ROQUE indique à l'Assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-22, le Conseil Municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, en respectant l'expression pluraliste des élus au sein de chaque commission,

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de créer la Commission municipale "Petite Enfance" qui sera chargée de l'examen des questions relatives à la gestion:

- de la crèche La Claire Fontaine,
- du Relais d'Assistante Maternelle
- de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement maternel et primaire.

Et de fixer à 8 (huit) le nombre de membres titulaires pour cette commission.

2 – Désignation des membres de la commission municipale « Petite Enfance »

Jean ROQUE explique à l'Assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-22, le Conseil Municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, en respectant l'expression pluraliste des élus au sein de chaque commission,

Il invite l'Assemblée à procéder à la désignation des 8 membres qui la composeront

Après appel des candidatures, une seule liste a été présentée et après consultation de l'Assemblée Municipale, il a été décidé à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public :

Pour la liste « Toulouges au coeur »

Elise ROUBY	Laurent ROSELLO
Babeth CARDIN-MADERN	Marie-Claude GASCON
Hélène GODET	Gérard CASTANY
Laëtitia SOUNIER	Marie-France MIR

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

La liste "Toulouges au Coeur" a obtenu : 29 voix

Sont donc élus, à l'unanimité des membres présents ou représentés, comme représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Petite Enfance :

Elise ROUBY	Laurent ROSELLO
Babeth CARDIN-MADERN	Marie-Claude GASCON
Hélène GODET	Gérard CASTANY
Laëtitia SOUNIER	Marie-France MIR

3 – Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Elise ROUBY rappelle à l'Assemblée que le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé avec la Caisse d'Allocations Familiales. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Ce contrat répond prioritairement à deux objectifs :

- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil,
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Le contrat unique « Enfance et Jeunesse 2012 - 2015 » comprenant des actions intercommunales et communales, est arrivé à son terme.

Il convient de le renouveler pour la période 2016-2019, pour des actions communales, compte tenu de la dissolution du SIVOM Portes Roussillon Pyrénées au 31 décembre 2015.

Laëtitia SOUNIER demande s'il s'agit de contrats pré-établis ? Elise ROUBY lui répond que ces contrats sont effectivement pré-établis puis individualisés en fonction des communes.

Elise ROUBY précise à l'Assemblée qu'il s'agit d'un travail de recherches, où doivent être indiqués les futurs projets de développement, pour pouvoir bénéficier d'un co-financement.

Elle précise également qu'il n'est pas possible de faire des avenants au Contrat Enfance Jeunesse, mais qu'il est possible de faire des avenants aux conventions de prestations de service.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat enfance jeunesse pour la période 2016-2019.

Vote pour à l'unanimité.

II / FINANCES

1 – CRIEE – Création d'un tarif de location et de caution pour la salle de conférence du 1er étage

Mireille REBECQ, explique à l'Assemblée que la salle de conférence du 1er étage du CRIEE, située Parc de Clairfont, accueille de plus en plus de manifestations et de réunions.

Elle propose de fixer un tarif de location et de caution, pour cette salle, à compter du 1er juillet 2016, comme suit :

➤	Location	298,00 €
➤	Caution	298,00 €

Vote pour à l'unanimité.

2 – Projet de « Ball de Gegants » - Attribution d'une subvention au collège François Mitterrand

Jean SEGARRA informe à l'Assemblée que les élèves de catalan du collège François Mitterrand souhaitent faire vivre les Gegantons du collège.

Pour ce faire, ils sollicitent par courrier en date du 31 mars 2016, l'octroi d'une subvention pour organiser, en collaboration avec les élèves de l'atelier de musique traditionnelle du Conservatoire, l'animation des Feux de la Saint Jean, le 23 juin 2016, par un Ball de Gegants.

Cette animation leur permettra de financer des activités diverses, telles que des sorties pour découvrir la richesse de notre patrimoine. Il propose au Conseil Municipal, d'attribuer une subvention de 150 euros, pour la réalisation de ce projet.

Vote pour à l'unanimité.

3 – Logement cadastré AV 89 situé Parc de Clairfont – création d'un tarif de location

Gaston COUBRIS rappelle à l'Assemblée que l'USAT BASKET est une association reconnue au niveau départemental, régional et national. L'USAT BASKET qui gère un centre de formation, recherche un hébergement pour des joueurs mineurs qui seront encadrés par un adulte, pour la rentrée scolaire 2016-2017.

La Municipalité a proposé de mettre à leur disposition l'ancien logement du Gardien, cadastré AV89 et situé au Parc de Clairfont qui fera l'objet d'une réhabilitation de travaux. Le montant des travaux a été estimé à 50 000,00 €, qui seront pris en charge à 50 % soit 25 000,00 €, par l'USAT BASKET et 25 000,00 € par la commune.

Gaston COUBRIS propose de fixer le loyer de cet appartement de 90 m² à la somme de 500,00 € par mois. Un bail viendra formaliser la location de ce logement avec l'Association l'USAT BASKET.

Unanimité.

4 – Médiathèque El Mil.lenari – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Mireille REBECQ explique à l'Assemblée que la médiathèque propose annuellement un programme d'actions culturelles tout public, extrêmement diversifié : ateliers d'arts plastiques et scientifiques, jeux de société, expositions, cinéma, conférences et enfin le mois du film documentaire.

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales peut subventionner ce type de programme.

Pour la saison 2016-2017, la médiathèque El Mil.lenari lance le programme enrichi des activités détaillées ci-dessus.

Elle demande à l'Assemblée d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, pour son programme 2016-2017.

Vote pour à l'unanimité.

5 – PASS'TEMPS – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Mireille REBECQ indique à l'Assemblée que l'association LE PASS'TEMPS sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2016.

Elle propose d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 400,00 €.

Vote pour à l'unanimité.

6 – ZAC du MAS PUIG SEC – Lot n°13 du lotissement communal – Demande de Fonds d'Intervention Logement auprès de Perpignan Méditerranée Métropole

Laurent ROSELLO rappelle que dans le cadre de sa politique de mixité sociale, la commune de Toulouges a créé par délibération en date du 27 septembre 2011, la ZAC du Mas Puig Sec qui accueillera à terme environ 350 logements.

La partie logement se décompose comme suit : un lotissement privé, des logements locatifs sociaux, et un lotissement communal.

Le lotissement communal de la ZAC du Mas Puig Sec est composé de 55 parcelles, dont 54 ont été vendues. Devant la difficulté de vendre le lot n°13 restant, d'une superficie de 551 m² à un primo-accédant, la Société MARCOU HABITAT s'est proposée de se porter acquéreur, pour un montant de 150,00 € du mètre carré, afin de réaliser une villa en location-accession.

Laurent ROSELLO expose à l'Assemblée qu'afin de favoriser la production de logements locatifs sociaux, Perpignan Méditerranée Métropole a mis en place le Fonds d'Intervention Logement. Ce dispositif compense ou diminue la surcharge foncière supportée par la commune, lors d'une opération de logement locatifs sociaux ou de logements en location accession.

Il propose à l'Assemblée de solliciter une subvention au titre du Fonds d'Intervention Logement auprès de Perpignan Méditerranée Métropole.

Vote pour à l'unanimité.

III / FONCIER

1 – ZAC du MAS PUIG SEC – Cession de la parcelle n°13 du lotissement communal à MARCOU HABITAT

Laurent ROSELLO rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de sa politique de mixité sociale, la commune de Toulouges a créé, par délibération en date du 27 septembre 2011 la ZAC du Mas Puig Sec qui accueillera à terme environ 350 logements. La partie logement se décompose comme suit : un lotissement privé, des logements locatifs sociaux, et un lotissement communal.

Il rappelle également que la Société MARCOU HABITAT a réalisé sur ce lotissement 5 parcelles en location-accession.

Le lotissement communal de la ZAC du Mas Puig Sec est composé de 55 parcelles, dont 54 ont été vendues. Devant la difficulté de vendre le lot n°13 restant cadastré AI 231, d'une superficie de 551 m², à un primo-accédant, la Société MARCOU HABITAT s'est proposée de se porter acquéreur de cette parcelle, afin de réaliser une villa en location-accession.

Laurent ROSELLO propose au Conseil Municipal de céder le lot n°13 du lotissement communal de la ZAC du Mas Puig Sec, parcelle cadastrée AI 231, d'une superficie de 551 m², à Marcou Habitat Société Coopérative de production d'HLM du Languedoc Roussillon et de fixer le prix de vente à 150,00 € du mètre carré, hors T. V. A sur marge.

Vote pour à l'unanimité.

IV / PETITE ENFANCE

1 – Crèche La Claire Fontaine – Convention « Prestation de service » avec la Mutualité Sociale Agricole

Elise ROUBY, explique que dans le cadre de la reprise de la compétence crèche (E.A.J.E-Gestion) à compter du 1er janvier 2016, la commune a demandé à la Mutualité Sociale Agricole des Pyrénées-Orientales, la mise en place d'une convention de prestation de service.

Cette convention permet de percevoir la prestation de service versée par la MSA. Elle vient en complément de la participation des familles, calculée à partir de leur quotient familial.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur cette mise en place.

Vote pour à l'unanimité.

V / QUESTIONS DIVERSES

Laëtitia SOUNIER et Laurent ROQUE évoquent les tristes événements qui font l'actualité. Monsieur le Maire propose de respecter une minute de recueillement en hommage aux victimes des attentats d'Orlando et de deux policiers français tués.

L'Assemblée municipale se lève et respecte une minute de silence.

Séance levée à 20h00

Le Secrétaire de séance,

Hervé MASSE